



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 1
Mercredi 12 janvier 2022

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Statistique de la population

Au 31.12.2021, notre commune comptait 273 habitants (- 6 par rapport au 31.12.2020), soit 146 hommes et 127 femmes; 13 citoyens sont de nationalité étrangère. En 2021, Belprahon a enregistré 12 arrivées, 15 départs, 1 naissance et 4 décès.

Belprahon, le 12 janvier 2022

Le Secrétariat communal



Corcelles

Vice-Mairesse

Le Conseil communal a nommé M^{me} Doris Termini-gnonne en qualité de vice-mairesse pour l'année 2022.

Corcelles, le 12 janvier 2022

Le Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2021

En vertu de l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2021 est déposé publiquement durant 30 jours, soit du 13 janvier 2022 au 13 février 2022 inclus, au Secrétariat communal, à compter de la présente publication.

Le procès-verbal pourra être consulté durant les heures d'ouvertures du Secrétariat communal soit tous les mardis de 10h à 11h et les jeudis de 17h à 18h30.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Corcelles, le 12 janvier 2022

Le Conseil communal

Votation Fédérale et Cantonale du 13 février 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente: M^{me} Chatelain Meryl

Secrétaire: M. Ast Jean-Denis

Membres: M^{me} Chaignat Sybille

M^{me} Gafner Clarisse (dès 12h)

M. Freire Mickaël (dès 12h)

Suppléants: M^{me} Varrin Anna Maria

M. Wisard Olivier

Corcelles, le 12 janvier 2022

Le Conseil communal

Statistique de la population

Au 31 décembre 2021, la commune mixte de Corcelles comptait 209 habitants (108 femmes et 101 hommes) soit 6 habitants de plus qu'au 31 décembre 2020.

Corcelles, le 12 janvier 2022

Secrétariat communal



Crémises

Avis de construction

Annule et remplace l'avis de construction publié le 15 décembre 2021

Requérante: Résidence Les Aliziers SA, M. Jacques Hippenmeyer, 2746 Crémises.

Auteur du projet: Bureau d'architecture Yves Kistler, rue du Chapeau-Râblé 10, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Emplacement: parcelles N^{os} 912, 913, 914, 915 et 916, au lieu-dit: «Les Brues Dedos», commune de Crémises.

Projet: construction de 5 maisons familiales avec terrasses, places de stationnement et pompes à chaleur extérieures.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA.

Dérogations: art. 80 LR, 48 LAE, 41c OEaux et 35 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 janvier 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 décembre 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

** Modification de la demande de permis de construire publiée les 22 et 29 septembre 2021 **

« Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables »

Requérant: M. Selman Osmani, Grand-Rue 80, 1627 Vaulruz.

Emplacement: parcelle N^o 255, au lieu-dit: «Grand-Rue 50», commune de Crémises.

Projet: changement d'affectation du sous-sol de la discothèque «Mustang» en bar contact (mise en relation entre personne exerçant la prostitution et leur client) et des chambres à l'étage au-dessus du restaurant «La Croix Blanche» pour l'exercice de la prostitution.

Modifications: pose d'une enseigne publicitaire «Contact bar/bar» en façade Nord et heures d'ouverture du bar contact de 17h à 3h tous les jours de la semaine.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone mixte - Centre C.

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 février 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les**



Belprahon

Avis de construction

Requérants: da Silva Moura Nuno Filipe et Audrey, Le Noveleu 17, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Isaias Moura, Widmer Maçonnerie, Rue de la Rauss 18, 2743 Eschert

Emplacement: Parcelle N^o 491, Le Noveleu 17

Projet: Réhaussement d'un étage de l'annexe EST avec agrandissement pour aménagement de 2 chambres à l'étage et un local non chauffé au rez. Couvert à voiture par agrandissement du balcon SUD et pose d'une cheminée de jardin.

Dimensions: selon plans déposés

Genre de construction: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 janvier 2022 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 22 décembre 2021

Le Conseil communal

COVID-19

Opération 3^e dose Booster par l'équipe mobile HJB SA et vaccination pour retardataires

L'équipe mobile de l'Hôpital du Jura bernois SA sera de retour à Belprahon le **lundi 17 janvier 2022**, à la Salle communale, de 10h à 18h30 et proposera la 3^e dose Booster à la population et ceci sans rendez-vous. Elle proposera également aux retardataires de se faire vacciner pour la 1^{re} ou 2^e dose.

Belprahon, le 12 janvier 2022

Le Conseil communal

modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 janvier 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Eschert

Communication du conseil communal

Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la plate-forme GERES et à la GCP

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2021, de l'ordonnance susmentionnée, le Conseil communal a abrogé, dans sa séance du 20 décembre 2021, l'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la plate-forme GERES et à la GCP qu'il avait adoptée le 4 mai 2016.

Eschert, le 20 décembre 2021

Conseil communal



Grandval

Avis de construction

Requérant : M. Roland Müller, Champs du Rossat 2, 2745 Grandval.

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 1135, au lieu-dit : « La Gaillarde 10 », commune de Grandval.

Projet : pose d'une isolation périphérique à l'extérieur du bâtiment, réfection des façades et pose d'une nouvelle fenêtre en façade Nord.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : mixte.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 février 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 janvier 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Loveresse

Information communale

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 décembre 2021

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2021 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 11 février 2022. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 23 décembre 2021

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Mercay Sabrina, Crêt-de-la-Rive 21, 2740 Moutier

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 3315, Crêt-de-la-Rive 21

Projet : Construction de murs de soutènement à l'Est et au Sud avec pose de parois brise-vue, construction d'un local de rangement avec une place de parc au Nord-Est, construction d'une piscine enterrée au Sud chauffée par une pompe à chaleur située à l'Est et déplacement de la pompe à chaleur de l'habitation à l'Est.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 21 janvier 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 22 décembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante : Entreprise A. Hauser SA, Rue de l'Ecluse 10, 2740 Moutier

Auteur du projet : CKTECK Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Emplacement : parcelle N° 1857, au lieu-dit : « Rue de l'Ecluse 10 », commune de Moutier

Projet : modifications intérieures, aménagement d'un local de giclage au rez-de-chaussée avec nouvelle sortie d'aération en toiture, aménagement de bureaux et d'un local d'exposition au premier étage, création d'un nouvel escalier extérieur et d'une porte sectionnelle au Sud, installation de panneaux photovoltaïques en toiture et d'enseignes publicitaires en façades Nord et Sud avec éclairage et remplacement, modification et création d'ouvertures en façades.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : HA3

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 janvier 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 décembre 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Election municipale complémentaire du 13 février 2022 (élection complémentaire au Conseil de Ville)

Lors de sa séance du 30 novembre 2021, en application des articles 5 et 35 du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la Commune municipale de Moutier, le Conseil municipal a décidé de fixer au vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 février 2022, l'élection complémentaire au Conseil de Ville, qui aura lieu selon le système majoritaire à un seul tour, sans dépôt de listes.

Les électrices et électeurs peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus (13 sièges vacants). Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Moutier, le 30 novembre 2021

Conseil municipal

Services techniques – Travaux publics – Service hivernal 2021-2022

Recommandations aux automobilistes

Les propriétaires de véhicules à moteur qui disposent de places de stationnement sur terrain privé ou de garages ainsi que ceux qui se trouvent à proximité de parcs publics, voudront bien éviter de laisser leurs véhicules en stationnement sur la chaussée.

Pour faciliter les opérations de déneigement et éviter les accidents, il est rappelé aux automobilistes qu'il est interdit de stationner à proximité des carrefours, dans les virages, sur les trottoirs, sur les passages pour piétons, sur les routes étroites, dans les impasses et dans les endroits sans visibilité.

Les stationnements inappropriés ralentissent le déneigement et peuvent entraver le passage des véhicules d'intervention hivernale et ainsi empêcher le déneigement de certains tronçons de rue.

Au besoin, des contrôles seront effectués et les contrevenants seront dénoncés conformément aux prescriptions en vigueur.

Déblaiement de la neige

Nous rappelons également qu'il est strictement interdit de déblayer la neige provenant des propriétés privées (accès, places, parcs) sur les routes, les trottoirs et les chemins.

Conteneurs à déchets

Les propriétaires, concierges ou toutes personnes qui s'occupent de l'entretien de bâtiments ont l'obligation de déneiger et de saler l'accès aux conteneurs à déchets. Les conteneurs non dégagés ne seront plus vidés par le Service des déchets.

Nous remercions les automobilistes et la population de respecter et de se conformer à ces mesures hivernales afin de faciliter les opérations de déneigement.

Moutier, janvier 2022

Services techniques – Travaux publics

Avis de construction

Requérant : Applitec Moutier SA, rue Industrielle 95, 2740 Moutier

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 489, rue Industrielle 95

Projet : Pose de deux garages préfabriqués au Sud de la parcelle et pose de panneaux photovoltaïques sur le couvert existant à l'Est du bâtiment

Zone : A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 11 février 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 janvier 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Bozay Ismail, rue de la Prévôté 1, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 178, rue de la Prévôté 1

Projet : Aménagement dans les combles d'un appartement

Zone : PQ « Centres Sud et Est »

Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation figurant à l'inventaire cantonal (objet C) et objet figurant dans l'ensemble bâti A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 11 février 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 janvier 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Ajanovic Amir et Elma, rue du Nord 1a, 2740 Moutier & Ajanovic Amer, rue du Nord 1, 2740 Moutier

Auteur du projet : Geiser Philippe, 2735 Malleray

Emplacement : Parcelle N° 44, rue du Nord

Projet : Construction de deux garages et d'un appartement au Nord-Ouest de la parcelle avec pompe à chaleur à l'Ouest du nouveau bâtiment

Zone : H3

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 11 février 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 janvier 2022

Services Techniques-Urbanisme

Perrefitte

Commune bourgeoise Perrefitte

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise

Le procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2021 est déposé publiquement durant 20 jours dès la présente publication chez le secrétaire de Bourgeoisie. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de Bourgeoisie.

Perrefitte, le 30 décembre 2021

Le Conseil de Bourgeoisie

Communications du Conseil municipal

Vaccination Covid-19

Le canton de Berne démarre une nouvelle campagne de vaccination mobile ces prochains jours pour les habitants du Jura bernois et propose la 3^e

dose BOOSTER. Les retardataires pourront également se faire vacciner (sans rendez-vous) pour la 1^{re} ou la 2^e dose à la salle communale de Perrefitte aux dates suivantes : Mardi 1^{er} février ou Mercredi 2 février 2022, de 10h à 18h30 (en raison de l'essai des sirènes il est préférable d'éviter le créneau du mercredi entre 13h30 et 13h45).

Quelques informations importantes : 1) Le vaccin Pfizer sera administré en priorité mais le Moderna sera également disponible (sous réserve de disponibilités); 2) Une personne ayant reçu 2 doses de Moderna peut recevoir le Pfizer en 3^e dose s'il le souhaite; il est en effet possible de croiser 2 vaccins ARN messenger pour la 3^e dose. Il est même recommandé pour les personnes de moins de 30 ans qui ont reçu Moderna de faire le Pfizer en dose rappel. Il est évidemment aussi possible de continuer avec le même vaccin; 3) Il sera possible de recevoir sa 1^{re}, 2^e ou 3^e dose sans rendez-vous mais une inscription préalable sur VACME est souhaitée; 4) Le client doit être en mesure de présenter sa carte d'identité, sa carte de caisse maladie et son code d'enregistrement sur VACME; 5) En principe un délai de 4 mois est exigé entre la 2^e et la 3^e dose.

Approbation de règlement

Le règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des routes communales a été adopté par l'assemblée municipale en date du 16 décembre 2021 et entre en vigueur immédiatement, sous réserve d'un éventuel recours. Il est déposé au secrétariat municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Bibliobus

En 2022, le bibliobus sera de passage à Perrefitte (le jeudi de 18h15 à 19h45) sur la place de parc du restaurant de l'Etoile aux dates suivantes : 27 janvier; 24 février; 24 mars; 28 avril; 30 mai (lundi); 27 juin (lundi); 25 août; 22 septembre; 20 octobre; 17 novembre et 15 décembre. Nous vous rappelons que l'abonnement des enfants de la localité est payé par la Municipalité.

Perrefitte, le 12 janvier 2022

Le Conseil municipal

Petit-Val

Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée communale est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours conformément à l'article 109 du règlement d'organisation.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant le délai de dépôt public. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Souboz, le 12 janvier 2022

Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise de Souboz du 9 décembre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours conformément à l'article 109 du règlement d'organisation.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant le délai de dépôt public. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Souboz, le 12 janvier 2022

Conseil communal

Approbation de règlements

Lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2021, les règlements suivants ont été approuvés par l'organe législatif et entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sous réserve d'un éventuel recours :

- Règlement de l'arrondissement de sépultures de Sornetan
- Règlement concernant le financement spécial de l'arrondissement de sépultures de Sornetan
- Règlement concernant le financement spécial équilibre de la tâche relatif à l'arrondissement de sépultures de Sornetan
- Règlement de délégation des tâches en matière de services sociaux
- Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité
- Règlement sur le financement spécial relatif à l'entretien du bâtiment scolaire
- Règlement concernant la participation communale aux frais d'inhumation

Souboz, le 12 janvier 2022

Conseil communal

Votations fédérales et cantonales du 13 février 2022

Le bureau de vote est désigné comme suit :

Président : Amstutz Emanuel

Membres : Bögli Yannick, Kalt Vera, Moral Nathalie, Müller Markus

Suppléants : Demierre Florian, Gumy Jean-François, Gyger Christianne, Marti Gaëlle

Souboz, le 12 janvier 2022

Conseil communal

Reconvilier

Votations fédérales et cantonales du 13 février 2022

En vue des votations fédérales du 13 février prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été formé. Il est constitué des personnes suivantes :

Président : Monsieur Marc Voiblet

Membres : Madame Maeva Bandelier
Madame Jennifer Bergmans Némitz
Madame Carole Beureux
Madame Maéva Bonaccorso
Monsieur Jean Braun
Monsieur Nicolas Broglie

Suppléants : Madame Fiona Broillet
Madame Charlotte Bron
Monsieur Frédéric Broquet
Monsieur Philippe Bruat

Reconvilier, le 10 janvier

2022 Secrétariat municipal

Arrêté du Conseil municipal, relatif à la non-publication d'un registre des fichiers sur Internet

Vu l'article 18, alinéa 5, lettre b de la Loi cantonale sur la protection des données du 19 février 1986 (LCPD ; RSB 152.04) L'adaptation entre en vigueur dès la présente publication.

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 10 janvier 2022

Le Conseil municipal

Charte constituante du système de contrôle interne SCI de la Municipalité de Reconvilier

Conformément à l'art. 114 de l'Ordonnance sur les communes, le Conseil municipal veille à l'instauration d'un système de contrôle interne efficace. Dans sa séance du 8 février 2021, le Conseil municipal a adopté une Charte relative au SCI.

Elle entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Ce document peut être consulté au Secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Reconvilier, le 10 janvier 2022

Le Conseil municipal

Ordonnance concernant la communication sur Internet d'information à caractère public

Conformément à l'article 13, du Règlement sur la protection des données (RPD) de la Commune municipale de Reconvilier, le Conseil municipal a adopté l'Ordonnance concernant la communication sur Internet d'information à caractère public. L'ordonnance ainsi adoptée entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 10 janvier 2022

Le Conseil municipal

Ordonnance d'organisation

Conformément à l'article 12, alinéa 4, du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Reconvilier (RO), le Conseil municipal a édicté l'Ordonnance d'organisation de la Commune municipale de Reconvilier (OO). L'ordonnance ainsi édictée entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 10 janvier 2022

Le Conseil municipal

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale

En vertu de l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée du 13 décembre 2021 est déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours à compter de la présente publication, soit jusqu'au 12 février 2022.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil municipal.

Reconvilier, le 10 janvier 2022

Le Conseil municipal

Saicourt

Votations du 13 février 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Président :

Engelmann Sylvain, Bellelay

Bureau de vote :

Bounazou Imene, Le Fuet

Engelmann Sylvain, Bellelay

Vermot-Petit-Outhenin Dylan, Saicourt

Bureau de dépouillement :

Bounazou Imene, Le Fuet,

Engelmann Sylvain, Bellelay

Ganguin Ludovic, Le Fuet

Gerber Franck, Saicourt

Noirjean Julie, Le Fuet

Vermot-Petit-Outhenin Dylan, Saicourt

Suppléants :

Aeschbacher Kilian, Bellelay

Wahli Mélissa, Le Fuet

Le Fuet, le 12 janvier 2022

Secrétariat municipal

Election complémentaire d'un-e conseiller-ère municipal-e pour une fin de période de deux ans

Dans le délai fixé au 7 janvier 2022 à 11h, une liste a été déposée au secrétariat municipal, il s'agit de :

Moser-Glassey Aurélie, Clos au Gendre 1, 2712 Le Fuet

Selon l'article 36 du règlement concernant les élections par les urnes, lorsque le nombre des candidats et candidates se trouve égal au nombre de siège à pourvoir, le Conseil municipal proclame élu tacitement tous les candidats et candidates.

Par conséquent, M^{me} Aurélie Moser-Glassey est élue tacitement en tant que conseillère municipale pour une fin de période de deux ans.

L'élection prévue le 13 février 2022 est donc annulée.

Le Fuet, le 12 janvier 2022

Conseil municipal

Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Josef Borer, Chesistrasse 170, 4247 Grindel.

Projet : construction d'un garage et de balcons avec ouverture de portes-fenêtres en façades du bâtiment Rue de Pierre-Pertuis 32 sis sur la parcelle N° 202 en zone mixte 3.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : infiltration superficielle des eaux pluviales et raccordement aux canalisations existantes.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 février 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 12 janvier 2022

Le chef des travaux publics

Valbirse

Information et Participation de la Population (IPP)

Commune Mixte de Valbirse

Information et Participation de la Population (IPP) relative au projet de Plan de Quartier (PQ) « Rue Emile Villeneuve » (Bévilard)

Conformément à l'article 58 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC), la Commune de Valbirse ouvre une procédure de participation publique relative au projet de Plan de Quartier (PQ) « Rue Emile Villeneuve » (Bévilard).

Le projet de Plan de Quartier « Rue Emile Villeneuve » est déposé publiquement pendant 30 jours, du 12 janvier au 14 février 2022 inclus, à l'Administration communale de Valbirse où il peut être librement consulté, sur rendez-vous compte tenu de la période sanitaire actuelle, pendant les heures d'ouverture des guichets.

Le dossier peut également être consulté dans son intégralité sur le site internet communal (www.valbirse.ch, rubrique Aménagement local / Constructions/IPP PQ Emile Villeneuve).

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés à l'Administration communale, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévilard.

Dans le cadre de cette procédure, sauf avis contraire d'ici là au regard de la situation sanitaire, une soirée publique d'informations et d'échanges est organisée le 7 février 2022 à 19h30 à la salle communale de Malleray. Inscription obligatoire auprès de l'Administration communale (032 491 61 61 ou constructions@valbirse.ch) pour participer à celle-ci (mesures à ce jour : 50 personnes maximum, port du masque obligatoire et les coordonnées seront collectées).

Bévilard, le 17 décembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Demande de permis « après-coup »

Requérants/maître d'ouvrage et auteur du projet : Lüchinger Daniel, Austrasse 7, 3176 Neueneegg

Adresse du projet : BF 1173, Rue du Lion d'Or 13, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : installation d'une pompe à chaleur à l'Est de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : centre A

Dépôt public : du 22 décembre 2021 au 21 janvier 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 17 décembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Clémence Pascal et Véronique, Rue des Prés 42, 2735 Bévilard

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Adresse du projet : BF 920, Rue des Prés 42, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure, au Nord de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 12 janvier au 11 février 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 21 décembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Administration fermée les 26 et 27 janvier

La rénovation et l'agrandissement des bureaux communaux vont bon train. Une première phase (sur 3) se termine et une partie de l'administration pourra s'installer au rez-de-chaussée. Ainsi, les guichets seront fermés au public les mercredi 26 et jeudi 27 janvier 2022 pour cause de déménagement.

En raison de travaux sur les infrastructures téléphoniques et informatiques, les différents services communaux (Service social, Ecole, Crèche, etc.) ne seront pas joignables le 26 et éventuellement le 27 janvier. En cas d'urgence il sera possible de contacter l'Administration au 079 611 19 77, le Service social au 079 386 54 23, l'Ecole au 079 572 42 53, la Crèche au 078 744 08 34, les Services

de la voirie et de l'eau au 079 600 71 50. Pour l'EJC, les 3 sites (Malleray, Bévillard, Court) et la direction (076 385 50 48) resteront atteignables aux numéros de portables habituels.

Vaccination par l'équipe mobile les 9 et 10 février

Dans le cadre d'une nouvelle campagne de vaccination, l'équipe mobile de l'Hôpital du Jura bernois sera à Valbirse les 9 et 10 février 2022, à la Salle communale de Malleray, Grand Rue 50.

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner que ce soit pour une première, deuxième ou troisième dose peuvent se présenter de 10h à 18h30, sans rendez-vous. Elles doivent toutefois s'assurer de prendre avec elles impérativement leur carte d'assurance-maladie, une pièce d'identité, leur code personnel VacMe (si à disposition) et leur carnet de vaccination. L'enregistrement peut être effectué sur place. Il est également possible de s'enregistrer sur la plateforme cantonale <https://be.vacme.ch> ou par téléphone au 031 636 88 00.

L'équipe mobile sillonnera plusieurs communes du Jura bernois et le calendrier complet est disponible sur le site internet de Valbirse.

Un changement au législatif

Murielle Gugel, conseillère générale PS et sympathisants, a donné sa démission pour le 31 décembre 2021. Conformément aux résultats des élections de 2018 et des candidats encore domiciliés à Valbirse, c'est Eric Charpillot qui lui succède.

Les Autorités communales remercient Murielle Gugel pour son engagement au sein de la collectivité et félicitent Eric Charpillot en lui souhaitant plein succès dans l'exercice de son nouveau mandat.

Entrée en force de décisions

Suite aux décisions prises le 22 novembre 2021 par le Conseil général et compte tenu que nul n'a fait usage du droit de référendum facultatif dans le délai imparti, sont considérés comme adoptés :

- Le crédit de CHF 1200000.- pour la réfection des rues des Vannes et du Boqueran.
- Le budget 2022 (quotité et taxe immobilière inchangées).

Lieux de dépôt pour les déchets spéciaux en petite quantité

Les citoyennes et citoyens de Valbirse peuvent se rendre tous les samedis de 8h à 11h30 chez Celta (à la déchetterie de Ronde-Sagne à Tavannes ou à celle de Rondchâtel) pour l'élimination des déchets spéciaux produits en petites quantités par les ménages tels que : médicaments ; peintures et vernis ; solvants ; pesticides, produits phytopharmaceutiques ; appareils et piles contenant du mercure ; acides, décalcifiants ; produits de lessive, eau de javel, autres produits chimiques ou additifs ; tubes fluorescents, huiles de moteur, huiles végétales. Un dépliant explicatif est consultable sur le site de la commune, sous l'onglet Vivre à Valbirse/Déchets.

Les 15-20 ans invités à s'exprimer par l'écriture

Vous aimez coucher sur le papier ce qui vous touche, vous fait rêver ou angoisser et vous êtes âgé(e)s entre 15 et 20 ans ? Alors vous êtes invité(e)s à participer au Prix interrégional jeunes auteurs, qui s'intéresse à la prose au sens large (nouvelle, conte, lettre, prose poétique, etc.). Les textes sont à envoyer jusqu'au 31 mars 2022 soit par courrier, soit en ligne via le site www.pija.ch sur lequel toutes les informations complémentaires figurent.

Bévillard, le 10 janvier 2022

Commune mixte de Valbirse

informations pratiques



Crémînes

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémînes

Téléphone : 032 499 95 42
Courriel : secretariat@cremines.ch
Site internet : www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13h30 à 18h.
- Jeudi matin de 7h30 à 12h, jeudi après-midi de 15h à 17h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi de 16h à 19h
- Samedi de 10h à 12h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Service de sécurité:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques - Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Accès libre

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Service sécurité 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme.
Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau.
Service de piquet 032 494 12 22

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Soubos

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03
Courriel : admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet : www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val : M. Alexandre Mouche, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine : Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries : Du lundi au samedi de 7 h à 19 h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28
Courriel : communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture : mercredi de 16 h à 17 h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60
Courriel : gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9 h à 11 h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29
Courriel : adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16 h à 18 h 30
Site internet : www.sorvilier.ch